

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Aton Sperrgrund

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Primaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Knauf Gips KG
Am Bahnhof 7
97346 Iphofen - Deutschland
T +49 932331-0 - F +49 932331-277
zentrale@knauf.de - www.knauf.de
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :
sds-info@knauf.de

Informations techniques

Technischer Auskunft-Service Putz und Fassade
T +49 (0)9001/31-2000 (siehe Abschnitt 16)
knauf-direkt@knauf.de

Fournisseur

Knauf AG
Kägenstrasse 17
4153 Reinach - Schweiz
T +41 (58) 775 88 00 - F +41 (58) 775 88 01
Info@knauf.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Phrases EUH : EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one(2682-20-4), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Article traité selon les produits biocides contenant règlement (UE) n° 528/2012 pour s'assurer de la durabilité.
TENEURS MAXIMALES EN COV POUR CERTAINS VERNIS ET PEINTURES. Sous-catégorie de produits: h (Type: PA): 30 g/l
Teneur en COV: <= 0,1 % (≤ 1 g/l)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	< 20	Non classé
oxyde de titane(IV) substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 5	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable. Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation d'air appropriée.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri du gel. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage : 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Suisse	Nom local	Titandioxid
Suisse	VME (mg/m³)	3 mg/m³
Suisse	Remarque	a(mg/m³) - SSC - UAW - NIOSH, s. 1.8.2
silicate de calcium (1344-95-2)		
Suisse	Nom local	Calciumsilikat
Suisse	VME (mg/m³)	3 mg/m³ (a)
Suisse	Remarque	Kritische Toxizität: OAW; Messmethoden: NIOSH
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Suisse	Nom local	Siliciumdioxid, kristallin (Quarz)
Suisse	VME (mg/m³)	0,15 mg/m³
Suisse	Remarque	a(mg/m³) - P C1A - SSC - Lungenfib, Lungenkrebs - HSE, NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle				

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

Aton Sperrgrund

Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (UE) 2015/830

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité avec protections latérales			

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 9 (20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: $\approx 1,3$ g/cm ³
Solubilité	: complètement miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: $\leq 0,1$ % (≤ 1 g/l)
---------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: ≈ 9 (20 °C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: ≈ 9 (20 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)

12.2. Persistance et dégradabilité

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Confier les emballages soigneusement décontaminés à un récupérateur autorisé.
Suisse - Recommandations	: Élimination selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.
Suisse - Code de déchets (VeVA)	: 08 01 20 - [sc] Suspensions aqueuses contenant des peinture ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : $\leq 0,1 \text{ \%}$ ($\leq 1 \text{ g/l}$)

Autres informations, restrictions et dispositions légales : DIRECTIVE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules. TENEURS MAXIMALES EN COV POUR CERTAINS VERNIS ET PEINTURES. Sous-catégorie de produits: h (Type: PA): 30 g/l.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

This safety data sheet replaces the previous version of 21/09/2016. The following changes were made:

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date d'émission	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	
2.2	Phrases supplémentaires	Modifié	
9.2	Teneur en COV	Modifié	
15.1	Teneur en COV	Modifié	

Autres informations

: Service de renseignements techniques (voir point 1):
Un appel à Knauf Direkt coûte 0,39 €/minute. Les appelants dont le numéro de téléphone n'est pas enregistré dans la base de données de Knauf Gips AG, par ex. les maîtres d'ouvrage privés ou les non-clients, paient 1,69 €/minute depuis le réseau fixe allemand. Le prix des appels provenant d'un réseau portable dépendent du fournisseur et de ses tarifs.

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH208	Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one(2682-20-4), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Aton Sperrgrund

Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (UE) 2015/830

Knauf FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit